



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*
CERTA

Paris, le 29 janvier 2009
N° CERTA-2009-AVI-041

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans FFmpeg

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2009-AVI-041>

Gestion du document

Référence	CERTA-2009-AVI-041
Titre	Vulnérabilité dans FFmpeg
Date de la première version	29 janvier 2009
Date de la dernière version	–
Source(s)	
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire à distance.

2 Systèmes affectés

FFmpeg 0.x.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans FFmpeg permet d'exécuter du code arbitraire à distance.

4 Description

Une vulnérabilité a été identifiée dans la bibliothèque FFmpeg. Une personne malintentionnée pourrait exécuter du code arbitraire en incitant une personne à ouvrir un fichier vidéo de format 4xm spécialement conçu avec une application utilisant la bibliothèque vulnérable.

Des applications tierces sont concernées et ne sont pas nécessairement corrigées.

5 Solution

La vulnérabilité est corrigée dans la version courante de FFmpeg téléchargeable dans le SVN (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Révision 16846 du 28 janvier 2009 de FFmpeg :
<http://svn.mplayerhq.hu/ffmpeg?view=rev&revision=16846>

Gestion détaillée du document

29 janvier 2009 version initiale.